

**Procès-verbal de la séance
du Conseil Communal d'Oron
tenue le lundi 14 septembre 2015
à la grande-salle d'Ecoteaux**

Présidence : M. Jean-Luc Schwaar
Scrutateurs : Mme Rosemarie Moullet
M. Rémy Stuby
Secrétaire : Mme Lorraine Bard

Le Président du Conseil, Monsieur Jean-Luc Schwaar, ouvre la séance du conseil communal à 20h. Il souhaite la bienvenue aux Conseillères et Conseillers, ainsi qu'aux membres de la Municipalité. Puis le Président s'adresse aux représentants de la presse: Mme Prodoliet pour le Régional, M. Fernandez pour le Messager.

Le Président donne lecture de l'ordre du jour
--

1. Appel
2. PV de la séance du 29 juin 2015
3. Communication du bureau
4. Communication de la Municipalité
5. PREAVIS 10/2015
Règlement communal sur les subventions aux études musicales
6. PREAVIS 12/2015
Adoption de la MPGA « En Grivaz »
7. PREAVIS 13/2015
Adoption du PPA DMEX « En Moreau »
8. PREAVIS 14/2015
Vente de l'ancienne laiterie de Les Thioleyres
9. Divers et propositions individuelles

Appel

- 55 Conseillers sont présents sur 68. Le quorum étant atteint, le Président ouvre formellement la séance.

PV du 29 juin 2015

- **Le Président du Conseil** demande s'il y a des corrections/modifications du procès-verbal. La parole n'est pas demandée le PV sera archivé tel quel.

Communication du bureau

- **Le Président du Conseil** annonce le décès de l'ancien conseiller communal, M. Jean-Pierre Mathieu, qui avait démissionné pour raison de santé en début d'année. Une minute de silence est observée en mémoire de M. Mathieu,
- Il annonce les démissions de Mme Christelle Dutoit et de M. Alain Widmann. S'agissant de la première, il précise qu'elle ne sera pas remplacée comme il n'y a plus de suppléant pour son arrondissement électoral (Châtillens). Pour remplacer M. Alain Widmann de Palézieux, un suppléant sera convoqué pour le prochain Conseil Communal.
- Inauguration de la piste cyclable entre Oron-la-Ville et Palézieux, le 28 octobre 2015, les membres du Conseil sont invités au repas qui suivra l'inauguration.
- Le Président du Conseil précise qu'il y a encore des rapports de commissions à signer.

Communications de la Municipalité

- **M. Philippe Modoux, Syndic** souhaite la bienvenue aux Conseillers, aux collaborateurs et à la Presse. Il indique que la route entre Oron-la-Ville et Palézieux sera fermée à la circulation du 22 septembre au 2 octobre 2015, une déviation sera mise en place. La météo va jouer un rôle important pour le bon déroulement de ces travaux.
- Vendanges Clos d'Oron ; la date n'est pas encore fixée, mais elles se feront d'ici la fin du mois. Le raisin n'est pas très gros mais la qualité est au rendez-vous.
- Les travaux pour le renouvellement des conduites d'eau, ont commencé au Thioleyres.
- Le Clean Up, de samedi dernier a réuni environ 45 personnes,

- La Municipalité a participé au Tir des Municipalité est terminé 3^{ème}, elle a également participé au concours de rame de Cully.

PREAVIS 10/2015 Règlement communal sur les subventions aux études musicales
--

- **Le Président du Conseil** passe la parole au Président de la commission ad hoc, pour la lecture du rapport.
- **M. Alain Chamot**, Président de la commission ad hoc, lit le rapport de sa commission.
- **Le Président du Conseil** remercie les membres de la commission pour le travail effectué et ouvre la discussion.
- **M. Markus Pichler**, demande, concernant les arts. 4 et 5, si le revenu déterminant est en fonction du nombre d'enfants à charge de la famille requérante..
- **M. Philippe Modoux, Syndic**, précise que s' il y a trois enfants, il pourra y avoir trois indemnités. Il demande à M. Pichler s'il fait allusion au système des allocations familiales par rapport au nombre d'enfant.
- **M. Markus Pichler**, demande si le calcul de la subvention peut se faire comme le subside de l'assurance maladie, d'après le calcul du revenu déterminant unifié.
- **M. Philippe Modoux, Syndic**, répond que la Municipalité n'a pas été aussi loin et qu'il s'agit d'un règlement type modifié. Il indique qu'il s'agit d'une aide individuelle pour les familles. Les écoles de musiques sont informées de ces aides, mais pour l'instant la commune n'a que 3 demandes par année.
- **M. Jean-Luc Kissling**, remercie la Municipalité pour ce règlement. Il a une remarque au sujet de l'art. 4 « sur la base du revenu brut des parents auquel seront déduits 10% de frais d'acquisition du revenu » Il souligne que le barème annexé au règlement fait lui référence au revenu imposable. Il y a donc contradiction. De surcroît, il n'est pas simple de déterminer ce qu'est un revenu « brut ». il dépose donc l'amendement suivant : « sur la base du revenu imposable cantonale et fédéral ».
- **M. Philippe Modoux, Syndic** indique que les 10 % sont calculé sur la base des 3 dernières fiches de salaires, ce qui permet une évaluation du revenu effectif et actuel des requérants, et non de celui pris en compte pour la taxation fiscale, qui est plus ancien. Il rappelle qu'il s'agit d'un règlement type.
- **M. Fabrice Chollet** estime que la contradiction relevée par M. Kissling, est due à une « coquille ». Car dans le 4^e barèmes annexé, qui parle de revenu imposable, ce barème relève de la Municipalité, celle-ci pourrait corriger ce terme afin qu'il corresponde à l'article 4 du règlement.
- **M. Philippe Modoux, Syndic**, répond que la phrase peut-être changée, car il y a effectivement une contradiction.
- **M. Alain Maibach** rejoint les divers propos. Il faut s'entendre sur le revenu qui sert de base à l'octroi des aides. Il y a en effet, une grande différence entre le revenu brut, celui sous déduction

des charges sociales et le revenu net, dont ont été déduits notamment les frais d'obtention.

- **M. Philippe Modoux, Syndic**, précise qu'il ne faut pas mélanger les différents revenus. La déduction de 10% a été retenue dans un but de simplification.
- **M. Hubert Bovet** estime également qu'il faut être plus clair, selon lui, il faudrait plutôt se fonder sur un revenu net imposable.
- **M. Markus Pichler** fait référence au revenu déterminant unifié utilisé notamment pour calculer les subsides à l'assurance-maladie. Il pourrait également s'agir d'une base de calcul fiable.
- **M. Thierry Cuenoud** revient sur le rapport de la commission ad hoc. Il ne comprend pas le passage selon lequel une augmentation de CHF 1.-/an par habitant reviendrait à alléger la charge financière des communes.
- **M. Philippe Modoux, Syndic**, rappelle que c'est la loi cantonale qui prévoit ce déploiement progressif du système de financement par les communes, pour leur permettre d'absorber plus facilement les nouvelles charges.
- **M. Alain Chamot** confirme en tant que Président de la commission ad hoc, que c'est ainsi qu'il faut comprendre le rapport : l'augmentation de CHF 1.- par année, prévue par la loi permet à la commune d'éviter de devoir payer immédiatement l'entier de sa contribution.
- **Le Président du Conseil** rappelle l'amendement de M. Kissling « sur la base du revenu imposable cantonale et fédéral ».
- **M. Philippe Modoux, Syndic** précise que le terme utilisé dans le barème n'est pas tout à fait cohérent, mais qu'il pourra être modifié par la Municipalité, qui est compétente pour adapter ledit barème.
- **M. Eric Birchmeier** donne une explication sur le revenu net imposable et déterminant.
- **M. Jean-Luc Kissling** retire son amendement au vu des explications fournies par la Municipalité. Il fait confiance à la Municipalité pour modifier les termes du barème.
- **M. Alain Maibach** est conscient que les montants ne sont pas monstrueux. Il estime toutefois que ce point devrait être clarifié et que le Conseil ne peut pas le faire en plénum. Il dépose donc une motion d'ordre visant à renvoyer l'objet à la Municipalité.
- **Le Président du Conseil** précise que la motion d'ordre doit être suivie par au moins 5 membres du Conseil. Il constate que c'est le cas. Il ouvre donc la discussion sur la motion d'ordre.
- **M. Philippe Modoux, Syndic**, précise que si le préavis n'est pas voté ce soir, il n'y a pas de soucis, mais qu'il n'y aura pas d'aide financière pour le premier semestre de cette année.
- **M. Fabrice Chollet**, estime que le préavis est clair. Il s'agit du revenu brut, moins les 10%, il y a juste une « coquille » avec le barème. Il s'oppose à cette motion d'ordre.

- **Le Président du Conseil** constate que la parole n'est plus demandée, il passe au vote sur la motion d'ordre :

Résultat : La motion d'ordre visant au report de l'objet au prochain Conseil communal est refusée.

- **Le Président du Conseil** constate qu'il n'y a plus de demande de parole sur le préavis lui-même. L'amendement Kissling ayant été retiré par son auteur. Le préavis est soumis au vote tel quel.

Résultat : Le Préavis 10/2015 est accepté par 39 Oui, 3 Non et 13 Abstentions

PREAVIS 12/2015 Adoption de la MPGA « En Grivaz »

- **Le Président du Conseil** passe la parole au Président de la commission ad hoc pour la lecture du rapport.
- **M. Jacques Mayor**, Président de la commission ad hoc, lit le rapport de sa commission.
- **Le Président du Conseil** remercie les membres de la commission pour le travail effectué et ouvre la discussion sur ce préavis et le rapport de commission.
- **M. Florian Meyer** demande des informations sur la p.13 du rapport rédigé selon l'art. 47 OAT : dès lors, que des surfaces d'assolement (SDA) seront perdues du fait du projet, une compensation sera-t-elle nécessaire ? Le projet, risque-t-il d'être remis en cause en raison de ce problème ?
- **M. Olivier Sonnay, Municipal**, indique que c'est un sujet délicat. S'agissant des SDA, dès lors que le projet faisant l'objet du préavis 13/2015 permettrait de récupérer des SDA, il ne devait pas y avoir de problème. En revanche, les dispositions transitoires de la loi fédérale sur l'aménagement du territoire (LAT) imposent la compensation de tout passage de zone agricole en zone constructible. La commune a toujours l'accord du STD pour ce projet, vu son intérêt, mais il se peut que la confédération refuse ce MPGA :
- **Le Président**, constatant que la parole n'est plus demandée, il passe au vote.

Résultat : le Préavis 12/2015 est accepté par 52 Oui et 3 Absentions

PREAVIS 13/2015 Adoption du PPA DMEX « En Moreau »

- **Le Président du Conseil** passe la parole au Président de la commission thématique chargée d'étudier ce préavis.
- **M. Christophe Rebetez**, Président de la commission thématique « Urbanisme, aménagement et mobilité », donne lecture du rapport de sa commission.
- **Le Président du Conseil** remercie les membres de la commission pour le travail effectué et ouvre la discussion sur ce préavis et le rapport de commission.
- **M. Florian Meyer**, félicite la commission pour son rapport très complet.
- **Le Président**, constatant que la parole n'est plus demandée, il passe au vote.

Résultat : le Préavis 13/2015 est accepté à l'unanimité

PREAVIS 14/2015 Vente de l'ancienne laiterie à les Thioleyres
--

- **Le Président du Conseil** passe la parole au Président de la commission ad hoc, pour la lecture du rapport de sa commission.
- **M. Daniel Jordil**, Président de la commission ad hoc, lit le rapport de sa commission.
- **M. Thierry Cuénoud**, Président de la commission des Finances, lit le rapport de sa commission.
- **Le Président du Conseil** remercie les membres des commissions pour le travail effectué et ouvre la discussion sur ce préavis et les rapports de commissions.
- **M. Fabrice Chollet** demande ce que le futur acquéreur va faire de ce bâtiment.
- **M. Philippe Modoux, Syndic**, précise qu'il s'agit d'une zone d'utilité publique, donc qu'il ne peut pas faire n'importe quoi. Il faudra déjà entretenir le bâtiment. Pas mal de travaux sont à prévoir.
- **M. Jean-Paul Pichard** demande s'il est possible de voir le plan, pour visualiser le terrain.
- **M. Florian Meyer** demande quelle utilité de s'en séparer, car la commune pourrait avoir besoin de ce terrain, même s'il ne voit pas immédiatement pour quel projet..
- **M. Thierry Ménetrey, Municipal**, indique que la Municipalité a beaucoup réfléchi, mais qu'elle ne voit pas quoi faire avec ce bâtiment. Pour l'instant, il ne coûte pas cher, mais il y a des travaux sérieux à prévoir, de sorte que sa rénovation serait coûteuse pour la commune.
- **M. Florian Meyer** n'a pas de proposition. Il demande s'il y a possibilité de le détruire, ou dans faire un dépôt. C'est dommage de le vendre, alors qu'il est bien situé.

- **M. Daniel Jordil**, précise qu'il travaille dans la construction, et il se permet de donner un avis sur les travaux à faire. Il faut refaire le toit, pour environ CHF 25'000.-, Pour raser le bâtiment, cela coûte également. Le futur acquéreur devra dézoner, cela peut prendre quelques années.
- **M. Philippe Modoux, Syndic** précise qu'à l'époque la Famille Stauffer avait vendu, car la commune des Thioleyres voulait construire une salle communale à cet endroit. Pour des raisons qu'il ne connaît pas, la salle a finalement été aménagée de l'autre côté de la route.
- **M. Florian Meyer** demande si la commune ne pourrait pas garder le terrain et faire démolir le bâtiment.
- **M. Philippe Modoux, Syndic** répond que cela coûte environ frs. 30'000.- de faire démolir.
- **M. Fabrice Chollet** n'a pas bien vu le plan. Il demande où se situe le terrain.
- **M. Thierry Ménetrey, Municipal** indique que la parcelle vendue n'empiète pas sur la place du village, mais consiste en réalité en un talus herbeux.
- **Le Président du Conseil** : la parole n'est plus demandée, il passe au vote.

Résultat : le Préavis 14/2015 est accepté par 50 Oui, 1 Non et 4 Abstentions.

Divers et propositions individuelles

- **Le Président du Conseil** ouvre la discussion.
- **Mme Antoinette Décastel** revient sur la laiterie des Thioleyres. Elle indique qu'il y a actuellement un panneau d'affichage dessus. Elle demande si la commune va en installer un autre.
- **M. Thierry Ménetrey, Municipal** a pris note de la demande et va étudier la question.
- **M. Thierry Cuenoud** demande si la manifestation « Clean Up », va être reconduite l'année prochaine. Il demande, en outre, s'il est possible d'avoir une présentation des partis politiques lors du prochain Conseil Communal, si le Règlement communal le permet.
- **Le Président du Conseil**, indique que, ce n'est pas au bureau du Conseil de prendre cette décision, mais aux membres du Conseil Communal, mais il se demande si c'est bien le lieu pour faire une présentation.
- **M. Hubert Bovet** propose de faire une présentation après la séance du Conseil Communal.
- **M. Frédéric Etter** indique que chaque parti peut faire sa présentation, mais cela n'a rien à faire dans une séance de Conseil Communal. Il rejoint l'avis de M. Bovet.
- **M. Gérald Wist, Municipal** précise que la manifestation « Clean Up », était organisée à l'initiative de 2 personnes. La Municipalité examinera la situation pour l'année prochaine.
- **M. Markus Pichler** revient sur le récent rapport de la cour des comptes relatif aux constructions

scolaires. Il relance la question sur un concours architectural pour le projet d'agrandissement du collège et demande si la Municipalité s'est déjà positionnée à ce sujet. Il demande en outre où en est le projet.

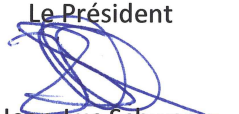
- **M. Philippe Modoux, Syndic**, explique que la commune a des contacts avec deux bureaux d'architectes. Le concours architectural pourrait être abandonné, au profit d'une solution moins coûteuse. Le Conseil sera informé d'ici la fin de l'année par un préavis
- **M. Philippe Tailens** informe que M. Frédéric Etter est le nouveau Président de la COGEST.
- **Mme Danielle Bouvier** revient sur la commission thématique « culture, sport et loisirs », qui n'a pas été créée faute de candidats. Elle demande si c'est possible de remettre la création de cette commission à un ordre du jour d'un Conseil.
- **Le Président du Conseil** indique que cela n'est pas possible pour le prochain Conseil, l'ordre du jour ayant déjà été communiqué. Ce point, sera mis à l'ordre du jour du Conseil du mois de décembre.
- **Mme Anne-Cécile Uldry** trouve dangereux le trottoir surbaissé à la hauteur de Aldi (Châtillens), car il n'y a pas de présélection pour se rendre chez Aldi, et les voitures qui veulent doubler, celles qui bifurquent montent sur le trottoir où passent notamment des enfants, qui se rendent à l'école. Elle demande s'il est possible de rehausser le trottoir.
- **M. Daniel Sonnay, Municipal**, a pris note de cette demande et va l'étudier. Il revient sur l'inauguration de la piste cyclable du 28 octobre prochain. Il indique que le coupage du ruban aura lieu à 17h. Et ensuite, un repas aura lieu, sur invitation à l'aula du Collège à Oron-la-Ville.
- **Mme Rosemarie Moullet** revient sur la fermeture prochaine de la route entre Oron-la-Ville et Palézieux. Elle demande s'il est possible de remettre les petites bornes à la Rte des Tavernes à Châtillens, vu l'augmentation du trafic, qui résultera de la déviation.
- **M. Daniel Sonnay, Municipal** indique avoir déjà reçu une demande en ce sens. Cela sera fait.
- **M. Pierre-André Maillefer** signale un problème avec le grand bus scolaire qui doit faire demi-tour au giratoire de Palézieux-Gare. Vu sa taille, il doit monter dessus pour pouvoir tourner et bloque le trafic. Il demande si cette solution est temporaire..
- **M. Gérald Wist, Municipal**, explique qu'il s'agit en effet d'une solution temporaire. Un petit bus de 45 places a été commandé et sera livré en fin d'année.
- **M. Hubert Bovet** revient sur le crédit d'étude pour la réfection de la Route d'Oron.
- **M. Daniel Sonnay, Municipal**, annonce qu'il est prévu pour la prochaine séance du Conseil Communal.
- **M. Daniel Jordil** revient sur les moloks ; Il a constaté que plusieurs sacs poubelles (toujours aux mêmes endroits), étaient déposés à côté, et qu'un employé communal les mettait lui-même dans le moloks, avec sa carte, alors qu'il devrait les ouvrir pour savoir à qui ils appartiennent.
- **M. Gérald Wist, Municipal**, indique que normalement les sacs doivent être ouverts pour trouver l'identité de la personne. Il va voir ce qu'il en est avec les employés de la voirie.
- **M. Philippe Tonacini** : Au quartier des Champs, il y a un garage, installé semble-t-il sans droit dans une zone d'habitation, ce garage génère beaucoup de bruit, surtout le soir. Il demande qui a

donnée l'autorisation pour ce garage et si la situation peut être améliorée, dans l'intérêt des habitants du quartier..

- **M. Olivier Sonnay, Municipal**, explique qu'il n'y a pas eu d'autorisation pour un garage, mais uniquement pour faire des activités non dérangeantes pour les habitants. Il y a actuellement une procédure en cours.
- **M. Abel Demiéville** relève que plusieurs personnes s'interrogent à Palézieux-Village sur les deux fontaines qui ne coulent plus en été. Il demande s'il est prévu d'inspecter les canalisations.
- **M. Frédéric Isoz, Municipal** indique que les conduites seront contrôlées lors de la réfection de la traversée du village.
- **M. Abel Demiéville** trouve dommage d'attendre car le problème ne doit pas venir des canalisations situées vers la traversée du village, vu que la fontaine est située à la Rue de la Bougne ne coule plus non plus.
- **M. Emmanuel Pechin** souligne le très mauvais état du panneau indicateur du Château d'Oron avant Essertes. La Municipalité prend note.
- **M. Philippe Tonacini** demande où en est le projet du restaurant de l'Hôtel-de-Ville
- **M. Olivier Sonnay, Municipal** répond que l'enquête publique est en cours et que la Municipalité attend encore des réponses à ses questions.
- **Le Président du Conseil** clôt ce point de l'ordre du jour.
Il remercie les membres d'être venus ce soir. Il indique que le prochain Conseil communal aura lieu le 5 octobre 2015. Il souhaite à tous une bonne soirée.

La séance est levée à 21h20.

Procès-verbal accepté par le Bureau du Conseil, le 25 septembre 2015

Le Président

Jean-Luc Schwaar

Au nom du Conseil Communal



La Secrétaire

Lorraine Bard